

Chambéry, le 10 juillet 2025

Cabinet

Affaire suivie par :
Marianne POUJOL

DSDEN de la Savoie, 131 avenue de Lyon
73 018 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.96.82
Mél : ce.dsden73@ac-grenoble.fr

Le Directeur Académique des services de l'Education nationale
de la Savoie
L'Inspecteur /trice de l'Education nationale de la circonscription
de
à
Mesdames, Messieurs les directeur(rice)s d'école,
Mesdames, Messieurs les enseignant(e)s,
Mesdames, Messieurs les membres du Pôle Ressources,
Mesdames, Messieurs les enseignantes référentes,
Mesdames les médecins scolaires

Note de rentrée 2025

Références :

- Loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance »
- loi du 28 août 2021 confortant le respect des principes de la République.
- Circulaire de rentrée du 3 juillet 2025 « Tenir la promesse républicaine de l'école »
- Circulaire du 12 janvier 2022 « 30 minutes d'activité physique quotidienne »
- Circulaire du 10-7-2025 « Promouvoir un numérique raisonné à l'École »
- Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré - MEN - Juillet 2016
- Note de service départementale de préparation à la rentrée scolaire du 24 mars 2025

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de préciser **les orientations de cette année scolaire 2025-2026**. Elle s'inscrit dans les objectifs ministériels d'une école qui élève le niveau général en renforçant la promesse républicaine de donner les mêmes chances à tous. Pour ce faire, les nouveaux programmes soutenus dans leur mise en œuvre par des livrets d'accompagnement, doivent permettre à chaque enseignant de se saisir des derniers éléments de la recherche pour mettre en œuvre une pédagogie et une didactique plus efficaces pour tous les élèves. Tout au long de son parcours scolaire, l'élève doit trouver des conditions d'apprentissage sereines au sein d'une école qui garantit l'appropriation des valeurs Républicaines et qui lutte contre toutes les formes de discrimination et déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre. Les enseignements des compétences psychosociales et du programme EVAR doivent largement y contribuer. Construire collectivement des gestes professionnels qui ancrent chez les filles, une confiance solide dans leur capacité à réussir dans les matières mathématiques et scientifiques est un défi urgent que nous devons relever, dès cette rentrée. L'école se doit d'être pour tous, un lieu protégé de toute forme de violence. La lutte contre le harcèlement reste une priorité nationale, et le plan de prévention devra permettre à chaque école de valider le niveau 1 de la labellisation, dès la rentrée.

Les équipes de circonscription, du pôle ressources, de la DSDEN, les directeurs d'école référents, sont à vos côtés dans un accompagnement, une formation de proximité, au plus près de vos besoins, et dans une volonté affirmée de soutien dans l'exercice d'un métier qui se complexifie. Ces orientations définissent notre cadre de travail collectif, à décliner dans chacune des écoles et précisées dans les annexes de cette note.

Nous vous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire.

Département

Une école qui évalue pour mieux identifier les besoins et orienter les actions

Reconduction des évaluations nationales français et mathématiques dans tous les niveaux de l'école élémentaire.

Les évaluations nationales, par leur régularité, doivent permettre aux équipes d'objectiver les acquis des élèves, de repérer les points d'appui et les fragilités. Ces évaluations standardisées offrent des points de repères communs à toutes les écoles permettant également d'évaluer l'impact de l'action de l'établissement sur les progrès des élèves. Sous le pilotage du directeur, l'équipe pédagogique conduit l'analyse des résultats à chaque étape de la scolarité. Celle-ci doit permettre d'engager un dialogue individualisé avec chaque famille sur les attendus, les remédiations mises en place, et d'alimenter les conseils de cycle et différentes liaisons, dans une logique de cohérence de parcours.

. Les passations seront organisées par chaque école du **8 au 19 septembre 2025**. La saisie des réponses des élèves se déroulera du **8 au 26 septembre**.

Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.

Mise en cohérence : évaluations d'école / projet d'école

L'évaluation d'école mise en place par le Conseil d'évaluation de l'Ecole (CEE), doit permettre d'analyser les pratiques pédagogiques et éducatives de l'équipe et les résultats des élèves afin d'identifier les leviers d'amélioration. Elle alimente la réflexion commune et éclaire les priorités à inscrire dans le projet d'école. Ce dernier devient ainsi un outil de pilotage stratégique, fondé sur les besoins réels et orienté vers l'efficacité de l'action éducative. Cette évaluation permet de poser les bases du nouveau projet d'école dès la rentrée suivante. Ainsi, les écoles évaluées en 2024/2025 rédigent leur projet d'école dans le courant de l'année 2025/2026, pour une présentation au conseil d'école du dernier trimestre après avis de l'EN. L'ensemble du processus est accompagné, soutenu par l'équipe de circonscription.

Les écoles concernées par cette démarche ont été informées par courrier début juillet.

Des webinaires académiques de présentation à votre attention se dérouleront :

- Le mardi 05 septembre 2025 de 17h15 à 18h30 / Le mercredi 06 septembre 2025 de 13h45 à 15h.

Les rapports d'auto-évaluation des écoles seront à déposer sur une plateforme dédiée pour le 14 novembre 2025.

Les évaluateurs externes prendront votre attache dans le courant du mois de septembre pour préciser la période de visite :

- **Soit entre le 01 et le 05 décembre 2025 / Soit entre le 26 et le 30 janvier 2026.**

Une école promotrice de santé dans un cadre sécurisé

Pour les élèves :

Mise en œuvre d'un protocole à la santé mentale des élèves :

Coordonné par une référente départementale au sein d'un pôle santé, bien-être et protection de l'enfance, ce protocole sera présenté et décliné dans les premières semaines de la rentrée, à destination de tous les établissements scolaires.

Poursuite du dispositif 30 minutes d'activités physiques quotidiennes

A cet effet, la newsletter départementale y contribue, en lien avec l'USEP, en proposant chaque semaine des activités faciles à mettre en œuvre.

Développement du sport scolaire, vers une génération 2030, renforcement de l'EPS dans toutes les classes.

Un usage raisonné du numérique à l'École, afin de protéger la santé et favoriser les apprentissages.

Les outils numériques doivent être utilisés de manière raisonnée à l'école pour favoriser les apprentissages et protéger la santé des élèves, en particulier des plus jeunes. L'école forme les élèves à un usage éthique et critique du numérique, adapté à leur âge. Un cadre précisant les temps d'écran recommandés sera publié à la rentrée 2025. Les mises à jour dans les ENT et logiciels de vie scolaire seront suspendues le soir et le week-end pour préserver le droit à la déconnexion. Les familles seront associées à la mise en œuvre de ces mesures et accompagnées dans l'éducation au numérique.

La lutte contre le harcèlement à l'école

De façon spécifique, et afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de harcèlement, le déploiement du programme **pHARe**, est obligatoire dans tous les établissements. Les directrices et directeurs devront organiser **un conseil des maîtres** spécifiquement dédié au plan de prévention, qui devra être déposé dans l'application, afin que l'école soit labellisée, **au plus tard dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire. Ce plan de prévention et de traitement des situations sera présenté au premier conseil d'école. Tout phénomène identifié, tout signalement, devra être traité** en se conformant au « Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles ».

- Dans les 15 jours qui suivent la rentrée un conseil des maîtres d'un volume horaire de 3h pour la mise en œuvre du protocole pHARe et 2h pour la mise en œuvre du plan filles/math devra être dégagé. **La deuxième journée de pré rentrée pourra être consacrée tout ou partie à ces temps d'échanges et de réflexion.**

Pour les personnels :

Solliciter un accompagnement : toute difficulté, questionnement dans le cadre professionnel doit pouvoir trouver un appui, une réponse d'ordre pédagogique, éducatif, relationnel, médical, social, ...

Chaque enseignant, personnel, doit pouvoir exercer ses missions en toute sérénité, dans un cadre protecteur.

- Avec les familles : s'il est attendu un comportement exemplaire dans la professionnalité des enseignants, l'IEN, en complémentarité avec les actions de la directrice, du directeur d'école repositionne le cadre en tant que de besoin auprès des familles.
- Avec les élèves : tout enseignant qui le souhaite peut demander une aide, un accompagnement auprès du pôle ressources de la circonscription. En fonction des besoins, l'aide pourra être pensée avec le pôle pédagogique ressource de la DSDEN (dont le service école inclusive).
- Pour tout questionnement professionnel, difficulté, essoufflement, besoin d'accompagnement social, d'aménagement au regard d'un problème médical, des personnes ressources sont à disposition : médecin du travail, RH de proximité, IEN, assistante sociale. Pour les situations plus complexes, une cellule départementale se réunit régulièrement pour orienter et accompagner au mieux chaque personne qui en fait la demande. A ce titre le **protocole d'accompagnement des personnels** permet de mieux cibler qui contacter en première intention, avec un lien direct ou les coordonnées vers les demandes de prises de rendez-vous.
- Les situations qui mettent en jeu la santé ou la sécurité au travail peuvent faire l'objet d'une fiche spécifique (SST), qui sera visée par l'IEN et transmise à la commission départementale représentative (**Comité social - ancien CHSCT**).
 - **Dispositifs de santé et de sécurité au travail des personnels 1D**
 - **Interlocuteurs relatifs aux conditions de travail**
 - **Fiche RSST 1D : circuit de transmission**

Toute situation d'urgence doit être signalée à l'IEN, qui se doit d'apporter une réponse dans les meilleurs délais. Le « fait établissement » est à faire en complément du signalement à l'IEN, mais ne se substitue pas.

Il peut arriver que l'IEN, le DASEN souhaite recevoir un enseignant pour préciser une situation, dans un objectif d'échange et de meilleure compréhension. Parfois c'est un besoin de redéfinir le cadre d'action, garant du bon fonctionnement et sécurisant professionnellement. La présence d'un représentant du personnel est souhaitable, car elle permet d'accompagner, de rassurer sur la bienveillance des échanges et l'espace laissé au contradictoire. Encore trop souvent considérée comme descendante, voire à sens unique, cette invitation permet au contraire un échange entre professionnels.

Préserver équilibre vie personnelle / vie professionnelle : **La charte de bonne communication / Finie la bricole numérique** documents diffusés en Savoie rappellent entre autres qu'il est essentiel d'encadrer la communication numérique afin de préserver le droit à la déconnexion des personnels et de rester dans un cadre de communication professionnel. La régulation des envois via des espaces numériques, boîtes mails, en s'interdisant (sauf urgence) soirée et le week-end permet à chacun de mieux concilier temps professionnel et temps personnel.

Circonscription AIX les BAINS

Les priorités de la circonscription pour 2025-2026

En complémentarité des orientations nationales, les priorités de la circonscription pour cette année 2025-2026 sont les suivantes :

Axe 1 : Poursuivre l'analyse et l'exploitation des résultats des évaluations nationales pour identifier les réussites et les fragilités afin de construire les réponses adaptées en faveur de l'amélioration des résultats des élèves.

Axe 2 : Evaluer et actualiser le projet d'école (point d'étape ou nouvelle écriture), formaliser un avenant décrivant les actions retenues pour faire évoluer les pratiques pédagogiques au service de la réussite de chaque élève.

Axe 3 : Aligner les actions pédagogiques, avec ou sans intervenant, avec les objectifs et les axes du projet d'école, au bénéfice des élèves.

Fonctionnement

- **Organigramme de la circonscription** : Voir ANNEXE 1
- **Fiche de situation de rentrée (lien ici)**: elle sera à compléter et à renvoyer au secrétariat pour le **vendredi 5 septembre** avec toutes les informations demandées (composition des classes, enseignants/AESH/TRB/PES/AED/Service civique rattachés à l'école, néo titulaires, T1, T2, T3...).

Réunion des directeurs et directrices d'école et concertations pédagogiques

La réunion de rentrée des directeurs et directrices d'école est programmée le mardi 9 septembre à 17h30 à l'école élémentaire du Centre à Aix les Bains.

Les temps de concertation au sein des écoles (conseils des maîtres et de cycle) se tiendront selon un calendrier annuel prévu en début d'année scolaire. Il conviendra de tenir à disposition de l'équipe de circonscription les comptes rendus. Par ailleurs, ce calendrier des conseils des maîtres et de cycle sera adressé au secrétariat de la circonscription courant du mois de septembre.

Les conseils école / collège seront organisés par l'inspection en lien avec le ou la principal(e) du collège concerné(e).

Les conseils de cycle 3 sont à formaliser avec l'équipe enseignante du collège.

- Rappel des règles essentielles de communication :

*L'essentiel de la communication s'effectue par courrier électronique.

*Les courriers électroniques à l'attention de l'Inspectrice sont à adresser sur la boîte mail du secrétariat de la circonscription, sauf en cas de nécessité de confidentialité.

*Le numéro de téléphone de l'Inspectrice est communiqué uniquement aux directrices et directeurs d'écoles, aux membres des RASED et aux enseignants référents.

*L'Inspectrice recevra les enseignants qui le souhaitent sur rendez-vous, pris par téléphone ou par mail auprès du secrétariat. Il est demandé de préciser l'objet de la demande et les disponibilités.

* Tous les courriers seront envoyés aux enseignants sur leur boîte professionnelle : prenom.nom@ac-grenoble.fr.

* Utiliser uniquement votre adresse mail professionnelle pour communiquer.

Santé et citoyenneté

- Savoir Nager :

L'acquisition du Savoir Nager en fin de cycle 3 est une priorité nationale. Les préconisations concernant l'enseignement de la natation ont été mises à jour en mars 2022 (tests, nombre et durée des cycles...). La programmation de l'enseignement de la natation est à effectuer à l'échelle de l'école, en tenant compte de cette circulaire.

Référence : BO n°9 du 13 mars 2022 <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>

- Savoir Rouler A Vélo (SRAV) :

Le Savoir Rouler à Vélo doit permettre aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Il est composé de 3 blocs qui peuvent être travaillés dès le cycle 1.

Référence : enjeux et mise en œuvre <https://eduscol.education.fr/3230/le-savoir-rouler-velo>

- Lutte contre le harcèlement à l'école :

Chaque école devra renvoyer son plan de prévention du harcèlement à l'IEN dès que possible. Les différents temps sont à réfléchir en équipe pédagogique : sensibiliser, former, prévenir et prendre en charge.

Le site « Non au harcèlement » comporte de nombreuses ressources : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>

Le plan de continuité pédagogique

Chaque rentrée scolaire, toutes les écoles actualisent leur plan de continuité pédagogique pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves. Ce plan doit pouvoir être activé sans délai à tout moment de l'année selon l'apparition d'une situation obligeant à prendre des mesures collectives ciblées. Ce plan présente les points suivants :

- pédagogique (organisation des cours, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale)
- numérique (utilisation efficace des ENT, de logiciels de vie scolaire)
- matérielle (consistant notamment en la tenue à jour des coordonnées de tous les parents ou encore à la visibilité sur l'équipement numérique des familles).

Les intervenants extérieurs : note départementale à venir

Accueillir des stagiaires dans les écoles

Les professeurs des écoles fonctionnaires stagiaires accueillis dans les écoles le sont à mi-temps ou à temps plein selon leur parcours antérieur. Ils remplissent toutes les missions et obligations de service d'un professeur des écoles, effectuant les 108 heures (à taux plein ou mi-temps en fonction de leur quotité de travail). Aucun professeur des écoles stagiaire ne doit se voir attribuer un CP.

Toute personne (étudiants, stagiaires d'établissements divers) qui souhaite effectuer un stage dans une école doit être autorisée par l'IEN. La priorité sera donnée aux stages qui s'inscrivent dans la perspective d'une orientation vers les métiers de l'enseignement et ceux qui sont indispensables pour la validation d'une formation qualifiante (CAP, BEP petite enfance...).

Seuls les stagiaires inscrits dans une formation professionnalisante et diplômante sont autorisés. Les élèves de 3^{ème} et de 2nde peuvent être accueillis sous certaines conditions.

L'accueil d'un stagiaire demande une implication importante de la part de l'équipe éducative et notamment du tuteur de stage. Il est donc raisonnable de limiter le nombre de stagiaires dans chaque école à quatre par année scolaire.

Les conventions doivent être transmises au secrétariat dans un délai de 5 semaines avant le début du stage. Pour des raisons de responsabilités, les stages ne peuvent débuter qu'après signature de l'IEN. Le formulaire de convention à compléter est téléchargeable depuis le site de la DSDEN :

[Lien vers le document](#)

Sandrine CHERY



Isabelle MARFIL



ANNEXE 1 : Organigramme circonscription Aix les Bains- année 2025-2026

Equipe de circonscription :

Inspectrice de l'Education Nationale : Mme Sandrine CHERY

Secrétariat : Mme Isabelle RIVERO, Ce.la73-IEN-Aix@ac-grenoble.fr, 06 21 23 32 14

Horaires : Lundi au vendredi 7h30 -12h et 13h30-17h, mercredi : 8h30-12h (uniquement accueil téléphonique)

Conseillers / Conseillère pédagogiques :

- Mme Céline FLECHON, celine.flechon@ac-grenoble.fr 06 09 70 21 66
- M Jean Marc BALLAZ, jean-marc.ballaz@ac-grenoble.fr 06 19 63 25 24
- M Jérémy CARTANNAZ, jeremy.cartannaz1@ac-grenoble.fr 07 75 20 82 35

Pôle ressources :

Psychologues éducation nationale :

Mme Jessica Remondes-Neto, Mme Julianne Pichon, M Franck Celles, Mme Nathalie Bisilliat Donnet, Mme Angélique Didelot

Enseignants et enseignantes spécialisés :

Mme Béatrice Debruyne (E), Mme Caroline Daziano Berruto (E), Mme Emmanuelle Fiori (E), M Luc Vallet (E), M Nicolas Antonioli (E)

Enseignantes UPE2A :

Mme Christine Dard christine.dard@ac-grenoble.fr

Enseignants référents : à préciser dans une note spécifique à venir

Le service de l'école inclusive (SEI) : enseignants référents, professeur ressource TSA ce.dsden73-ien-chambery2@ac-grenoble.fr

Le service de médecine scolaire : Dr Gaëlle Séné et Dr Caroline Perretier (CMS : ce.dsden73-sms-aix@ac-grenoble.fr 04 79 35 09 57)

L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité EMAS, APEI « les papillons d'Aix »

Les directeurs référents de la circonscription :

Elodie Oster-Bouley, école élémentaire du Centre Aix les Bains et Fabrice Paccard, école élémentaire Tresserve.

ANNEXE 2 : Calendrier des évaluations d'écoles, projets d'école et plan de formation

Planning et regroupements des évaluations d'écoles

2025/2026	2026/2027	2027/2028
Mery Drumettaz élém Drumettaz mat Viviers	Yenne élém Yenne mat	Grésy sur Aix élémentaire- Grésy sur Aix maternelle
Motz Serrières élém Serrières mat	Saint Jean de Chevelu Saint Paul sur Yenne Traize	Le Montcel, Mouxy Pugny St Offenge Trévignin
Boncelin St Simond élém St Simond Mat	Conjux St Pierre de Curtille Billème Jongieux Lucey	Marlioz élém Marlioz mat Voglans elem Voglans mat
Le Centre élém Le Centre mat	Verthemex Meyrieux-Trouet	Chanaz Vions Chindrieux Ruffieux

Projets d'école à transmettre à l'IEN

2025/2026	2026/2027	2027/2028
Choudy élém Choudy mat Lafin Tresserve élém Tresserve mat Brison St Innocent Sierroz élém Sierroz Mat Franklin Roosevelt Liberté élém Liberté mat	Mery Drumettaz élém Drumettaz mat Viviers Motz Serrières élém Serrières mat Boncelin St Simond élém St Simond Mat Le Centre élém Le Centre mat	Yenne élém Yenne mat Saint Jean de Chevelu Saint Paul sur Yenne Traize Conjux St Pierre de Curtille Billème Jongieux Lucey Verthemex Meyrieux-Trouet

Plans maths et plans français (constellations) Par secteurs de collèges

25/26	26/27	27/28	28/29	29/30
Plan Français				
Albens	Garibaldi	Yenne/Culoz	Grésy	Marlioz
Plan Mathématiques				
Grésy	Marlioz	Perret/Seyssel	Albens	Garibaldi

ANNEXE 3 : Plan de prévention du harcèlement
 (Document en version modifiable sur le site de la circonscription)

PLAN DE PREVENTION DU HARCELEMENT SCOLAIRE 2022 – 2026

Circonscription :

Ecole :

Mail :

Adresse :

Téléphone :

- **Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance Article 5**

« Art. L. 511-3-1. -Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

- **Circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013 : Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École**

Mettre en œuvre un programme d'actions dans les écoles et les établissements : Ce programme est élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative et adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement. L'article R. 421-20 du code de l'éducation prévoit en effet que le conseil d'administration adopte un plan de prévention de la violence. La prévention du harcèlement doit y être intégrée. Ce programme sera régulièrement évalué pour être amendé si nécessaire. Il sera mis en œuvre dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et du CESC inter degrés.

Ce plan va s'appuyer sur 4 axes :

1. Sensibiliser
2. Former
3. Prévenir |
4. Prendre en charge

Présentation en conseil d'école le :
Validation par l'inspecteur de l'Éducation nationale
Projet validé le :

	Axe n°1 : sensibiliser	Axe n°2 : former	Axe n°3 : prévenir	Axe n°4 : prendre en charge
Objectif(s)				
Descriptif des actions envisagées				
Intervenants-partenariats				
Critères d'évaluation retenus				
Formation(s) souhaitée(s)				